

1. Le vendeur garantit que les produits Sorton sont de haute qualité et qu'ils répondent aux normes appropriées et aux spécifications techniques de ces produits.
2. L'acheteur a le droit de faire usage de la garantie.
3. La garantie couvre uniquement les défauts résultant d'erreurs dans le produit acheté et qui apparaissent pendant la période de garantie.
4. Ces dispositions de garantie constituent le seul document permettant l'utilisation des droits de garantie dans l'Union européenne, bien qu'il existe des exceptions décrites au point 15. La garantie s'applique uniquement aux produits achetés en Pologne.
5. Pour faire valoir la garantie, l'acheteur doit joindre une preuve d'achat avec la date d'achat et la description du produit.
6. Une preuve d'achat sans les informations pertinentes sur le produit, la date de vente et la signature du vendeur est invalide pour les besoins de la garantie.
7. Le vendeur offre une garantie de 2 ans à compter de la date de vente du produit à l'acheteur, couvrant la durabilité et la couleur du produit – modifications acceptables DE $\leq 3,0$.
8. Les conditions de garantie ne couvrent pas :
 9. Les dommages mécaniques au produit et les dommages résultant d'événements fortuits tels que le feu, les agents chimiques et la force majeure,
 10. Les traces apparaissant lors de l'utilisation, telles que les rayures, les taches, l'usure,
 11. Les dommages mécaniques survenus lors de l'installation et les défauts causés par celle-ci,
 12. Les dommages résultant d'une application incorrecte du produit ou d'une utilisation contraire à son manuel d'utilisation,
 13. Les actes indiquant une négligence de l'acheteur,
 14. Une utilisation inappropriée.
15. Les conditions de garantie ne couvrent pas les défauts mineurs du produit qui restent invisibles après l'installation et pendant l'utilisation du produit, et qui n'affectent pas sa valeur utilitaire.
16. La période de garantie commence à partir du jour de la réception du produit par l'acheteur.
17. Les réclamations doivent être soumises par écrit à l'adresse du vendeur ou par email à info@sorton.fr, en incluant la preuve d'achat.
18. Le dépôt d'une réclamation ne libère pas l'acheteur de l'obligation de payer le produit, et le vendeur ne prendra pas en compte la réclamation tant que le paiement intégral n'aura pas été effectué.
19. Le vendeur dispose de 14 jours pour examiner la réclamation et informer l'acheteur de la décision. L'exécution des obligations de garantie se fait dans un délai de 6 semaines à compter de l'acceptation par l'acheteur de la solution proposée.
20. Le vendeur s'engage à réparer ou à remplacer le produit défectueux à ses propres frais.
21. Ces conditions s'appliquent dans l'Union européenne, sauf extension à d'autres pays par le vendeur.
22. En l'absence de réglementation, les dispositions du Code civil s'appliquent. Les droits de l'acheteur résultant de la non-conformité des biens avec le contrat restent inchangés.
23. La responsabilité du vendeur pour les défauts sous garantie est exclue pour les biens.